

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Lisa Mazzone, Emilie Flamand-
Lew, Jean-Michel Bugnion, Boris Calame, Yves
de Matteis, Sophie Forster Carbonnier, Sarah
Klopmann, François Lefort, Frédérique Perler*

Date de dépôt : 17 avril 2014

Proposition de motion pour l'encouragement de l'utilisation des transports publics pour les loisirs et en famille grâce à des tarifs attractifs

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le taux de remplissage insatisfaisant des Transports publics genevois (15,3% en 2011), malgré une augmentation de l'offre et des passagers observée depuis plusieurs années ;
- la saturation du réseau aux heures de pointe ;
- le faible taux de personnes recourant aux transports publics pour se déplacer dans le cadre de leurs loisirs (15%), selon le microrecensement mobilité de 2010 ;
- la quasi-stagnation du pourcentage de personnes empruntant les véhicules individuels motorisés et les transports publics, depuis 10 ans, pour motif de loisirs (en 2000 : 76% TIM, 14% TP ; en 2010 : 71% TIM, 15% TP), selon le microrecensement mobilité de 2010 ;
- comparativement, l'évolution du pourcentage de personnes empruntant les véhicules individuels motorisés et les transports publics, depuis 10 ans, pour se rendre à leur travail (en 2000 : 68% TIM, 25% TP ; en 2010 : 54% TIM, 36% TP), selon le microrecensement mobilité de 2010 ;
- le fort potentiel de développement de l'utilisation des transports publics, qui représentent 15% des déplacements, contre 41% en transport individuel motorisé, selon Mobilités 2030 ;

- le fait que les cartes journalières Unireso sont d'ores et déjà valables pour 2 personnes le week-end,

invite le Conseil d'Etat

à mettre en place, en concertation avec Unireso, une politique tarifaire des transports publics favorisant leur utilisation par les familles et dans le cadre des déplacements de loisirs, grâce à deux mesures :

- 1 ticket vaut pour 2 personnes le soir dès 19h et le week-end ;
- gratuité pour les moins de 16 ans lorsqu'ils sont accompagnés d'un adulte.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les transports publics ont un grand potentiel inexploité à l'heure actuelle. En effet, alors que l'offre a significativement augmenté ces dernières années (+ 25% entre 2007 et 2011), le taux de remplissage, lui, a stagné autour de 15%. Il convient donc, pour encourager le report modal des transports individuels motorisés vers les transports publics, de mettre en place une stratégie pour augmenter le taux de remplissage en agissant sur la tarification en parallèle au développement du réseau et à l'amélioration de son efficacité. En sachant que les CFF connaissent un taux de remplissage de 30% sur les grandes lignes et de 20% sur les trains régionaux, la marge de progression semble évidente.

Il est intéressant de constater que les transports publics n'ont pas la cote pour les déplacements de loisirs. Tandis que la part des déplacements pour se rendre au travail en TP passait de 25% à 36% entre 2000 et 2010, elle stagnait pour les déplacements de loisirs. Conséquence : dans l'écrasante majorité des cas, ces déplacements sont réalisés en TIM (71% pour les loisirs, contre 54% pour se rendre au travail). Cela concerne tant les déplacements en famille du week-end que les sorties culturelles en soirée.

L'orientation retenue en matière de tarification des transports publics n'est pas pour rien dans cette tendance. C'est prioritairement la fidélisation des clients qui est recherchée, grâce à une tarification encourageant fortement l'acquisition d'un abonnement et, par conséquent, peu favorable à l'utilisation sporadique, ce qui dissuade par exemple de nombreux parents à opter pour les TP en famille.

Or, il y a un réel enjeu sur le canton de Genève de réduire le nombre de déplacements effectués en transports motorisés, afin de faire baisser le taux de pollution et ses atteintes sur la santé et d'améliorer la qualité de vie, au quotidien.

L'objet de cette motion est de mettre en place ce qu'on pourrait appeler une « opération marketing durable », déjà esquissée par Unireso qui étend la validité des cartes journalières à deux personnes le week-end, sans malheureusement en faire la promotion. C'est aussi dans cette perspective que les CFF ont mis en place l'abonnement « Voie 7 » à destination des jeunes jusqu'à 25 ans, donnant accès gratuitement à tout leur réseau, tout comme les billets dégriffés.

Aujourd'hui, il existe déjà une possibilité pour les familles d'acheter une carte junior CFF au tarif de 30 F, permettant de voyager gratuitement avec ses enfants de moins de 16 ans. Permettre à n'importe quel adulte de voyager avec un enfant de moins de 16 ans sans qu'il paie un second titre de transport, c'est encourager les déplacements en transports publics par les familles, qui n'auront pas à se tracasser de démarches administratives et bénéficieront d'une grande flexibilité.

Cette opération vise précisément les familles et la mobilité de loisirs, afin d'augmenter l'utilisation des transports publics qui subsiste en dehors des heures de pointe et de mieux rentabiliser, grâce à deux mesures :

- 1 ticket vaut pour 2 personnes le soir dès 19h et le week-end ;
- gratuité pour les moins de 16 ans lorsqu'ils sont accompagnés d'un adulte.

Grâce à l'attractivité ciblée de ces avantages tarifaires, la fréquentation pourra augmenter pour rentabiliser l'offre des transports publics et optimiser l'usage des infrastructures. C'est également favoriser de nouveaux usagers, peu habitués à emprunter les transports publics, qui pourront opter pour ce moyen de transport au quotidien après l'avoir testé dans le cadre de leurs loisirs.